

VALLÉE DE LA ROYA

Un écusson pour se rappeler la tempête Alex



De gauche à droite, Brigitte Bresc (maire de Saorge), Charles-Ange Ginesy (président du Département), Philippe Oudot (maire de Fontan) et Eric Ciotti en compagnie des sapeurs-pompiers de la caserne de Fontan.

(Photos Amicale de Fontan)

Le Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Fontan et les casernes de la vallée de la Roya ont créé un écusson commémoratif à la suite de la Tempête Alex, survenue en octobre 2020. Ce dernier, représentant une bougie allumée, entourée d'un ruban noir, est en vente dans toutes les casernes de la Roya, au prix de 8 euros l'unité et 15 euros la paire. Les bénéfices permettront de soutenir les amicales des vallées de la Roya-Bévéra et leurs sapeurs-pompiers, fortement impactés par la catastrophe naturelle.

Inspirés par des blasons de la Vésubie

Lors de la tragique soirée du 2 octobre 2020, deux sapeurs-pompiers du Service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06)

ont notamment péri en portant secours à la population. Il s'agissait du capitaine Bruno Kohlhuber, officier à Cagnes-Sur-Mer, premier chef de groupe engagé par le SDIS dans la tempête, et de Loïc Millo, sapeur-pompier volontaire à Saint-Martin-Vésubie. En leur mémoire, des pompiers de la caserne niçoise de Bon-Voyage avaient ainsi imaginé un écusson pour l'unité de la Vésubie. Inspirés par cette action, les pompiers de l'amicale de Fontan ont décidé de reproduire le projet, en accord avec les amicales de Tende, Breil-Sur-Roya, Fontan, Saorge et La Brigue. « Plusieurs casernes ont aidé pendant la tempête Alex alors c'était important pour nous de réaliser cet écusson en souvenir, afin de ne pas oublier les douleurs mais aussi les élans de solidarité engendrés par cet évènement », détaille l'amicale

de Fontan.

L'argent récolté par la vente des blasons sera intégralement reversé à l'unité des sapeurs-pompiers, durement touchée par les dégâts de la tempête. « C'est un soutien pour nous, précise l'amicale de Fontan qui n'a pas pu effectuer sa traditionnelle vente de calendriers des pompiers cette année, par exemple. Si cela marche bien, on pourra aussi reverser de l'argent à des associations engagées sur le terrain. » Dans un même élan, d'autres écussons ont fleuri ces derniers jours sur les réseaux sociaux, à l'instar de ceux en soutien aux gendarmes et militaires. Le village de La Brigue a tenu également à créer son propre écusson, avec un motif différent de celui pensé par Fontan.

MARGAUX BOSCALLI

Urgences

MENTON

Police : 17
Pompiers : 18
SAMU : 15
Police municipale : 04.92.10.50.50.
SOS personnes en difficulté sociale : 115 de 9 h à 23 h.
Centre antipoison : 04.91.75.25.25.
Médecins de garde du Mentonnais : (7j/7) de 8 h à minuit : 04.93.41.41.41.
Hôpital : 04.93.28.77.77.
Urgences : 04.93.28.72.43.
Pharmacie : de Carnolès, au 177, Avenue Aristide Briand, à Roquebrune cap martin, 04.93.35.74. 76
www.3237.fr
Urgences en mer : 196

RIVIERA

Police municipale Roquebrune-Cap-Martin : 04.92.10.47.55.
Police municipale de

Beausoleil : 04.92.10.72.83.
Gendarmerie Sospel et Tende : 04.93.04.02.67.
Gendarmerie Breil-sur-Roya : 04.93.04.40.24.
Gendarmerie La Turbie : 04.93.41.09.51.
Hôpital de Tende : 04.92.03.50.00.
Urgence dentaire de Beausoleil : 04.97.25.72.75.
Médecin de garde Beausoleil : Dr Jadeaud au 04.93.78.35.11.
Pharmacie de garde 2 Beausoleil : Andorra, au 1, Bd de la République, au 04.93.78.44.03.
Cabinet médical de la Bévéra : Cabinet médical de groupe, au 06.80.35.19.98.
Cabinet médical de la Roya : Cabinet médical de groupe, au 04.93.04.44.88.
Pharmacie de garde de la Roya : des alpes, 75 avenue du 16 septembre 1947, à Tende, au 04.93.04.62.16.

En bref

LA TURBIE

Objectif zéro déchet: réunion de lancement reportée en mars

En raison de la situation sanitaire, le lancement de l'opération « Objectif Zéro Déchet » sur la commune est reporté au samedi 27 mars. Les 13 foyers sélectionnés découvriront alors les détails du programme en présence des animateurs de l'opération et des élus de la Commission Environnement.

FONTAN

Fermeture bureaux mairie

Les bureaux de la mairie seront fermés tous les après-midi jusqu'au 5 mars. Ils ne seront ouverts

uniquement le matin de 08h30 à 12h30

Réunion de la société de pêche

Samedi 27 février à 10 h 30 dans la salle des associations.

SAORGE

Coupures ponctuelles RD 6204

Pour permettre les travaux de mise en place des ponts provisoires du Cairos et d'Ambo et de leurs accès, la RD 6204 (Saorge – Fontan) sera coupée ponctuellement à la circulation au droit des deux ouvrages, pour des périodes d'une durée maximale de 1 heure, jusqu'au vendredi 30 avril.

LA TURBIE

L'école a fait son carnaval

Le carnaval de la maternelle s'est déroulé dans le respect des mesures sanitaires à l'école : pas de brassage des classes, pas de mise en commun des goûters, pas de

confetti, pas de char ni défilé, mais de la musique, des jeux de massacre, des ballons, des maisons et châteaux fabriqués par les enfants.

M.C.M



Le carnaval à la maternelle.

(Photo MCM)

Pôle d'échange multimodal (PEM) de Menton: les travaux de réseaux souterrains commencent demain

Un an après la réunion publique de présentation du projet, le chantier du Pôle d'échange multimodal (PEM) de Menton est en pleine préparation.

Dès demain lundi, les travaux de déviation des réseaux souterrains vont commencer devant la gare SNCF et le long de la rue Albert 1^{er} afin que l'entreprise Masala puisse intervenir durant quatre semaines. Les bigaradiers situés le long du trottoir seront transplantés et sauvegardés.

Circulation adaptée

Au niveau de l'avenue de la Gare, la circulation en double sens sera adaptée. Le sens de circulation habituel montant se fera sur la voie habituellement descendante, qui elle, sera décalée au niveau de la zone de stationnement. En fonction

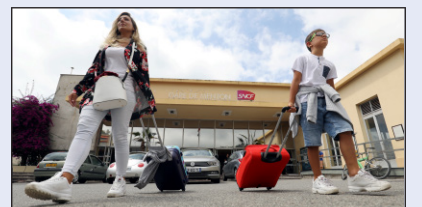
de l'évolution des travaux, la circulation pourra éventuellement se faire en alternat sous pilotage manuel.

Cheminement piéton dévié

Quant au cheminement piéton, il sera dévié au niveau des deux passages pour piétons existants situés à l'angle avec l'avenue de Verdun et au droit de l'ancien hôtel Le Terminus.

En contrebas sur la rue Albert 1^{er}, le stationnement des véhicules sera interdit sur cinq emplacements, au droit, et de part et d'autre du N° 11. Le cheminement piéton sera également dévié jusqu'au pied des escaliers d'accès à la gare SNCF. Le pôle d'échange multimodal transformera la gare de Menton et ses alentours en un site dédié à l'intermodalité et aux modes de

déplacement doux. D'ici quelques mois, suivront le lancement des travaux du bâtiment voyageur, la mise en accessibilité des quais, le réaménagement de la gare et l'aménagement d'un parvis paysager, ainsi que la création d'un parking souterrain de près de 350 places, le tout relié à la gare routière par un tracé piéton.



Les travaux de déviation des réseaux souterrains vont commencer devant la gare SNCF et le long de la rue Albert 1^{er}.

(Photo archives J-Fottonello)